



# CROISÉS DE SAINT-ANDRÉ

Chemin de Glain, 64100 BAYONNE. Tel. Fax. 05.59.59.25.52

## AUTORISATION PARENTALE

2022/2023

Je soussigné (Père, Mère ou Tuteur).....  
Autorise mon fils à pratiquer la gymnastique au sein des Croisés de Saint-André de BAYONNE

NOM:.....

Prénom:.....

Date de naissance:.....

Adresse:.....

Téléphone :...../.....

Adresse mail : .....@.....

Profession du Père : .....

Profession de la Mère : .....

A ....., le .....2022

Signature

## AUTORISATION MEDICALE

Je soussigné (Père, Mère ou Tuteur)....., en cas

D'urgence et en mon absence, autorise les dirigeants des Croisés à prendre :

- Toutes les mesures utiles pour les soins médicaux ou une opération chirurgicale
- Toutes décisions d'hospitalisation ou de non hospitalisation, de mon enfant, avec autorisation d'anesthésie et de sortie en fin d'intervention.

Je désire que mon enfant soit amené de préférence à .....

**Autorisation valable pour la saison 2022/ 2023**

A ....., le .....2022

Signature

## AUTORISATION DE DEPLACEMENT

Je soussigné (Père, Mère, Tuteur).....

Autorise mon fils : .....

A effectuer les déplacements en voiture ou en car, avec un dirigeant du club ou un parent accompagnateur de la section de gymnastique des Croisés de Saint-André.

A ....., le .....2022

Signature



# CROISÉS DE SAINT-ANDRÉ

11, Allée de Glain 64100 BAYONNE tel /fax : 05 59 59 25 52  
courriel : croisesbayonne@yahoo.fr

## Droit à l'image : autorisation d'utilisation

Je soussigné(e) .....

responsable légal de l'enfant .....

déclare autoriser le Club de gymnastique des Croisés de Saint André à utiliser à titre gracieux des clichés photographiques ou des images enregistrées réalisées durant les activités du club.

Cette utilisation ne peut être faite que dans un strict cadre sportif, pour tous usages incluant la communication, la presse et l'édition dans l'intérêt du club et des enfants : plaquette de présentation du club et de ses activités, journal ou site Internet du club, articles de presse...

L'utilisation se fera sur tout support nécessaire à la présentation indiquée (sur papier, support analogique ou support numérique)

Cette autorisation ne concerne que l'année scolaire en cours ou la durée de vie de la présentation concernée (plaquette, site Internet, CD-ROM, ...).

Les images fixes ou animées ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres fins que celles précitées.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent mon enfant est garanti. Je pourrai donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je dispose du droit de retrait de ces images si je le juge utile.

Date et signature du Président du club

Date et signature du responsable légal de l'enfant



# CROISÉS DE SAINT-ANDRÉ

*11, Allée de Glain 64100 BAYONNE tel/fax: 05 59 59 25 52 mail:  
croisesbayonne@yahoo.fr*

BAYONNE, le 17/08/2022

Voici quelques informations concernant la saison 2022 / 2023.

## **Dates pour les réinscriptions**

**Les mercredis 07 Septembre et 9 Septembre 2022, de 18h00 à 20h00, au gymnase Jean Fontan 2.**

## **Dates pour les nouvelles inscriptions**

**Les mercredis 14 Septembre et 16 Septembre 2022, de 18h00 à 20h00, au gymnase Jean Fontan 2.**

### **Apporter :**

- Un chèque de 105 €, montant de la cotisation annuelle (82 € par enfant supplémentaire inscrit).
- Un certificat médical obligatoire.
- Une autorisation parentale dûment complétée et signée (3 signatures).
- Une autorisation concernant le droit à l'image dûment complétée.
- Une photo d'identité
- Un chèque de 30 euros vous sera demandé au mois de novembre pour la location des tenus.

**Le dossier devra être remis complet avant la reprise des entraînements sans quoi l'enfant n'aura pas accès à la salle.**

## **Date de reprise et lieu d'entraînement**

**Les entraînements auront lieu au gymnase Jean Fontan 2.**

### **Horaires :**

**Adultes (nés en 2007 et antérieurement) :**

Mercredis et vendredis de 19 heures à 21 heures.

Samedis de 17 heures à 19 heures.

**Pupilles (nés de 2008 à 2013 inclus) :**

Mercredis et vendredis de 18h00 à 20h00.

**Jeunes Poussins (nés de 2014 à 2016 inclus) :**

Mercredis et vendredis de 18h00 à 19h30.

**Les horaires sont susceptibles d'être modifier en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.**

Nous vous rappelons que nous pratiquons la gymnastique sportive qui débouche sur des **compétitions** pour tous, ce qui implique un travail assidu pour des jeunes aimant ce sport.

**La présence à tous les entraînements est donc indispensable, ainsi qu'aux compétitions,** sauf cas de force majeure.

La gymnastique est un sport difficile et formateur qui impose une certaine discipline, en particulier pour la sécurité, et ne doit pas être confondue **avec une activité de loisir ou de garderie.** Nous comptons sur la compréhension de tous.

Le Président de la section  
Jean-François IRIART